

NORME ISO
INTERNATIONALE 22915-17

Première édition
2020-01

**Chariots de manutention —
Vérification de la stabilité —**

Partie 17:
**Tracteurs, transporteurs de charges et
de personnel**

Industrial trucks — Verification of stability —

Part 17: Towing tractors, burden and personnel carriers

*iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview*

[ISO 22915-17:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0a16340c-6c62-4db4-8cc4-41ac620bc0a7/iso-22915-17-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0a16340c-6c62-4db4-8cc4-41ac620bc0a7/iso-22915-17-2020>



Numéro de référence
ISO 22915-17:2020(F)

© ISO 2020

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 22915-17:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0a16340c-6c62-4db4-8cc4-41ac620bc0a7/iso-22915-17-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0a16340c-6c62-4db4-8cc4-41ac620bc0a7/iso-22915-17-2020>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2020

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Conditions d'essai	1
4.1 Généralités.....	1
4.2 Conditions d'utilisation.....	2
4.3 Charge d'essai.....	2
4.3.1 Généralités.....	2
4.3.2 Transporteurs de charges.....	2
4.3.3 Transporteurs de personnel.....	3
4.3.4 Essieux directeur et arrière.....	3
4.3.5 Essais 1 et 2.....	3
4.3.6 Essais 3, 4, 5 et 6.....	4
5 Vérification de la stabilité	4
Bibliographie	6

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 22915-17:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0a16340c-6c62-4db4-8cc4-41ac620bc0a7/iso-22915-17-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0a16340c-6c62-4db4-8cc4-41ac620bc0a7/iso-22915-17-2020>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 110, *Chariots de manutention*, sous-comité SC 2, *Sécurité des chariots de manutention automoteurs*. -4db4-8cc4-41ac620bc0a7/iso-22915-17-2020

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 22915 se trouve sur le site web de l'ISO.

Chariots de manutention — Vérification de la stabilité —

Partie 17:

Tracteurs, transporteurs de charges et de personnel

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les essais pour la vérification de la stabilité des tracteurs, transporteurs de charges et de personnel, tels que définis dans l'ISO 5053-1.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 22915-1, *Chariots de manutention — Vérification de la stabilité — Partie 1: Généralités*

ISO 3411:2007, *Engins de terrassement — Dimensions des opérateurs et espace enveloppe minimal pour les opérateurs*

ISO 5053-1, *Chariots de manutention — Terminologie et classification — Partie 1: Types de chariots de manutention*

ISO 5353:1995, *Engins de terrassement, et tracteurs et matériels agricoles et forestiers — Point repère du siège*

[ISO 22915-17:2020](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0a16340c-6c62-4db4-8cc4-41ac620bc0a7/iso-22915-17-2020)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0a16340c-6c62-4db4-8cc4-41ac620bc0a7/iso-22915-17-2020>

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 5053-1 et l'ISO 22915-1 s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online Browsing Platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia: disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>

4 Conditions d'essai

4.1 Généralités

Les exigences de l'ISO 22915-1 doivent s'appliquer.

Si le chariot peut se déplacer avec un poste de conduite éleuable, un essai supplémentaire doit être réalisé à la hauteur maximale. Si un dispositif limite automatiquement la vitesse de roulage, cette vitesse réduite doit être utilisée lors de la détermination de l'angle de la plate-forme inclinable.

4.2 Conditions d'utilisation

En complément des exigences de l'ISO 22915-1, le chariot soumis à l'essai doit refléter son poids opérationnel et doit comprendre toutes les options et tous les accessoires approuvés par le fabricant du chariot qui, une fois installés, réduiront la stabilité du chariot.

4.3 Charge d'essai

4.3.1 Généralités

La charge d'essai des transporteurs doit consister en une charge correspondant à 4.3.2 ou 4.3.3.

Les tracteurs ayant une plate-forme de chargement doivent être soumis à l'essai conformément à la méthode définie pour les transporteurs de charges (voir 4.3.2).

4.3.2 Transporteurs de charges

La charge d'essai doit être placée sur le plateau de chargement du transporteur et être fixée de sorte que le centre de gravité, G, soit directement au-dessus de l'axe géométrique du plateau de chargement.

La hauteur minimale du centre de gravité, G, doit être de 600 mm au-dessus du plateau de chargement (voir la Figure 1) ou comme défini par le fabricant.

Le centre de gravité, G, défini par le fabricant doit être indiqué sur la plaque d'identification.

La position longitudinale du centre de gravité, G, doit être à mi-longueur du plateau de chargement.

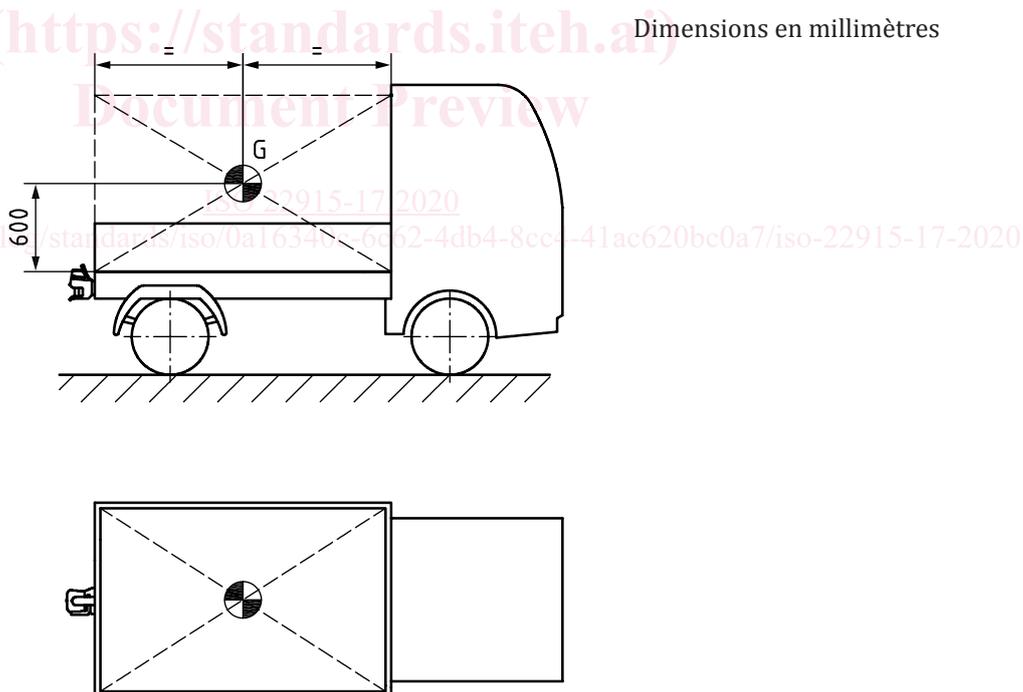


Figure 1 — Indication de la hauteur minimale du centre de gravité, G

Les fabricants peuvent définir un plan de distribution de la charge pour permettre diverses combinaisons de charge et de position de charge sur le plateau de chargement. L'exigence ci-dessus comprend tous les essais qui sont nécessaires pour vérifier la stabilité pour chaque agencement de charges défini.